

# LIAISONS FO SYNDICALES

SAINT-BRIEUC PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 27/11/2025  
À distribuer avant le 02/12/2025

JOURNAL DU SNUDI-FORCE OUVRIERE DES COTES-D'ARMOR - N° 206 DÉCEMBRE 2025



Liaisons syndicales  
5, rue de Brest 22000 St Brieuc

## RETRAIT DU PLAN D'AUSTÉRITÉ MACRON-LECORNU

## UNITÉ POUR

- **le recrutement des AESH en faveur des 48 726 élèves sans solution (sur 352 000 notifiés)**
- **l'annulation des 1891 suppressions de postes de professeurs des écoles (contre 470 en 2025)**
  - **le dégel du point d'indice (rattrapage des 31,5% perdus comparé à l'inflation depuis 2000)**
  - **l'arrêt du pillage de la Sécurité sociale (7,1 milliards de coupes prévues sur le dos des malades)**
  - **le maintien de la retraite par répartition, NON à la retraite à points et à la capitalisation**

## SOMMAIRE

- p. 2 : Éditorial  
p. 3 : École inclusive  
p. 4 : Revendications des AESH, la FNEC FP-FO écrit au ministre  
p. 5 : Non à la retraite à points  
p. 6 : Enquête carte scolaire 2026  
p. 7 : Communiqué FNEC FP-FO sur les milliers de postes supprimés dans l'Éducation nationale  
p. 8 : Convention citoyenne sur les temps de l'enfant  
p. 9 et 10 : Le SNUDI inForme  
p. 11 : Adhérez, réadhérez au SNUDI-FO des Côtes-d'Armor  
p. 12 : Inscrivez-vous aux stages organisés par le SNUDI-FO 22

### Liaisons Syndicales

Journal du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor  
5, rue de Brest 22000 St Brieuc  
Tél : 02 96 33 94 46 Fax : 02 96 61 71 36  
Directeur de publication : S. MOTTIER  
n°CPPAP : 0925 S 06344  
ISSN : (Prix : 1€) Trimestriel  
Imprimé au siège du syndicat

### Rendez-nous les postes, les écoles en ont besoin !

En application d'un budget 2025 plombé par 50 milliards de coupes, budget passé sans vote à coup de 49-3, la rentrée dans les Côtes-d'Armor a été marquée par 4 suppressions de postes (le DASEN parle de 3 car une école a gagné un poste lors d'un appel d'offre du ministère), 20 fermetures de classes, par le manque de remplaçants pour remplacer chaque PE absent tout au long de l'année, le manque d'AESH et de places en IME, en ITEP pour le respect des notifications. Le DASEN n'a prononcé au total que 5 ouvertures de classe, contre 17 aides pédagogiques : les classes provisoires fermant à la fin de l'année deviennent donc la règle. La DSDEN démontre avec ses 20 fermetures et 22 ouvertures et aides, qu'il faut créer des postes au lieu d'en supprimer.

### 48 726 élèves en situation de handicap sans aucun accompagnement...

Un fait scandaleux montre que les coupes budgétaires s'attaquent même aux plus fragiles : 48 726 élèves, selon une enquête parlementaire, étaient privés d'AESH à la rentrée 2025, contre 36 186 à la rentrée 2024. Ce sont les chiffres du Ministère lui-même, dont chacun sait qu'ils sous-estiment dramatiquement la réalité, marquée par les milliers d'élèves qui n'ont pas l'ensemble des heures dues, sans parler des élèves qui se voient octroyer une aide mutualisée en diminution en raison de la volonté de limiter le nombre d'AESH.

La Rectrice de l'académie de Rennes applique les budgets d'austérité. Elle a licencié 24 AESH expérimentées qui ne demandaient qu'à travailler sur la base du contrat de travail signé, et refusaient l'avenant au contrat de travail dégradant sérieusement leurs conditions de travail. 10 autres AESH, recrutés pourtant avec une RQTH, sont licenciés pour cause d'inaptitude physique.

### Suppression de 1 891 postes de professeurs des écoles dans le budget Macron-Lecornu-Geffray

Le budget 2026 est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Chaque gouvernement Macron sort

inevitablement un projet de coupes budgétaires d'une grande violence contre les services publics et la Sécurité sociale. L'Éducation nationale et ses personnels n'y échappent pas.

5 400 emplois supplémentaires sont annoncés dans l'Education nationale. Derrière cette annonce trompeuse, le gouvernement Macron-Lecornu-Geffray se prépare en fait à supprimer des milliers de postes dans l'Education nationale dont 1 891 dans le 1er degré. En effet, se met en place en 2026 la réforme des concours, qui va contraindre l'Education nationale à budgérer de nouveaux postes : 8 000 emplois qui ne seront pas en classe durant l'année de Master 1.

### Mobilisation de millions contre les plans de coupes budgétaires dans la Sécu et les services publics

Les collègues comme les autres travailleurs du public et du privé se sont mobilisés, avec les organisations syndicales, à plusieurs reprises depuis le 1er septembre. Ils rejettent un nouveau plan de coupes budgétaires, taillant des milliards d'euros dans la Sécurité sociale et les services publics. Celui annoncé par l'ex premier ministre Bayrou le 15 juillet était d'une violence inouïe contre les seuls salariés. Il n'a pas eu la majorité pour faire cela et a été contraint de démissionner. En effet, les salariés ne sont pas prêts à accepter une telle casse.

Le projet de budget Macron-Lecornu est tout aussi inacceptable, il aggrave même le budget Bayrou. Les coupes dans la santé passent de 5,5 à 7,1 milliards. Au lieu d'abroger la réforme portant l'âge de départ en retraite à 64 ans, le gouvernement et ses alliés ne font que laisser espérer sa suspension. Pire, **la conférence sur le travail et les retraites voulue par le Premier ministre est officiellement lancée ce 4 novembre : outre la retraite par points, le ministre du travail a mentionné la possibilité d'ajouter un étage de capitalisation.** Rappelons les propos de Fillon lors de son grand oral devant les patrons le 10 mars 2016 : "Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant de points."

## Unité des travailleurs, du public et du privé, pour le retrait du projet de budget Macron-Lecornu le maintien de la retraite par répartition, ni retraite à points, ni capitalisation !

Dans les conditions actuelles, **l'heure pour les personnels est à la discussion pour aboutir à la victoire.** Les journées saute-moutons ont démontré leur inefficacité. **Bloquer l'offensive anti-ouvrière passera par l'action unie et soudée de millions de travailleurs avec leurs syndicats, dans la grève pour gagner sur les revendications.**

La rencontre intersyndicale du 4 septembre, à l'initiative du SNUDI-FO 22, a permis l'adoption d'un communiqué commun CGT éduc'action, FSU-SNUipp, SNUDI-FO et Sud éducation "Pour les droits de toutes et tous les salarié·e·s : un autre budget est possible ! Préparons la mobilisation et la grève !". Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor continuera à oeuvrer à la construction de l'unité, et notamment sur les élèves en situation de handicap.

L'assemblée générale des syndiqués du SNUDI-FO 22, réunie le mercredi 19 novembre a échangé sur la conjoncture actuelle dans nos écoles. Un sujet revient dans toutes les réunions syndicales entre collègues, et bien souvent sur les cours de récréations : les situations relevant de la scolarisation d'élèves dits "à besoins particuliers", ou autrement dit relevant de la politique de l'école inclusive systématique. Voici la position prise :

**POUR DES AESH DANS NOS CLASSES, TOUT DE SUITE !  
POUR LE RESPECT DES NOTIFICATIONS MDPH !**



**Établissons les besoins, dans toutes les écoles du département !**

À la rentrée 2025, ce sont 48 726 élèves qui étaient sans solution, sur 352 000 élèves notifiés pour un accompagnement avec un AESH. En 2024, ils étaient 36 186, soit une hausse de 35 % en un an (chiffres inédits de la Direction générale de l'enseignement scolaire, révélés par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les défaillances de prises en charge du handicap et de la santé mentale). Lors de sa conférence de presse du 27 août 2024, la ministre de l'Éducation nationale confirmait que 24 000 élèves allaient être accueillis dans des établissements ordinaires faute de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Les coupes budgétaires des gouvernements Macron successifs s'attaquent ainsi aux plus fragiles des élèves. **Un élève en situation de handicap sur cinq n'a aucun accompagnement**, et il manque malheureusement très souvent des heures d'AESH pour les autres. Le droit de dizaines de milliers d'élèves à bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés et/ou à leur handicap est bafoué.

Pendant ce temps, **les AESH voient leurs conditions de travail se dégrader de façon intolérable et la précarité de leur contrat perdurer** : accompagnement d'un nombre trop important d'élèves, licenciement, faiblesse de leur rémunération... La création d'un statut de fonctionnaire d'Etat catégorie B pour les AESH, avec un salaire à temps complet pour 24 heures d'accompagnement des élèves en situation de handicap, est indispensable pour répondre à la situation des personnels et des élèves.

**Les enseignants se retrouvent de leur côté bien souvent empêchés de faire classe**, lorsque l'accompagnement ou l'orientation ne sont pas effectifs.

**Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor dénonce l'abandon insupportable des élèves handicapés, l'abandon insupportable des familles, l'abandon insupportable des enseignants et accompagnants !**

**ÇA NE PEUT PLUS DURER !**

**L'assemblée générale a décidé de s'adresser à toutes les autres organisations syndicales pour agir ensemble, pour préparer une assemblée départementale afin d'organiser la mobilisation.**

## Réunion du collectif URDEHA le samedi 6 décembre à 10 heures

(écrire à [sansaccompagnement@gmail.com](mailto:sansaccompagnement@gmail.com) pour recevoir le lien de connexion)

**Le SNUDI-FO 22 a pris connaissance du communiqué du collectif URDEHA de Lannion, "Unité pour le Respect des Droits des enfants handicapés et des AESH".** Le collectif condamne fermement le projet de budget 2026 qui continue de sabrer les moyens donnés pour la scolarisation des enfants handicapés.

**Le SNUDI-FO 22 soutient le collectif et partage les revendications :**

- Le respect des droits des enfants et des AESH.
- Le recrutement immédiat d'AESH en nombre suffisant pour couvrir tous les besoins des enfants.
- L'égalité des droits et des chances, en milieu rural comme urbain.
- Un statut digne et stable pour les AESH.
- L'abandon du PAS qui déstructure l'accompagnement humain des élèves.



En réponse à l'invitation de toutes les organisations syndicales mais aussi de parents à prendre toute leur place dans cette lutte, **le SNUDI-FO 22 participera à la visioconférence organisée le samedi 6 décembre à 10 heures et invite à son tour tous les collègues à s'inscrire.**

## Courrier de la FNEC FP-FO au ministre pour la satisfaction des revendications des AESH

Monsieur le ministre de l'Education Nationale,

Depuis des années, la FNEC FP-FO alerte le ministère et soutient le combat des AESH contre la précarité et pour l'obtention d'un statut, d'un vrai salaire, pour l'abandon des PIAL et des PAS et pour que vingt-quatre heures d'accompagnement deviennent leurs ORS à temps plein.

Depuis des années, à part quelques revalorisations et la création d'une indemnité, leur permettant tout juste de suivre les évolutions du SMIC, force est de constater que ces personnels, qui représentent à ce jour l'équivalent du deuxième corps de l'Education nationale, demeurent dans une situation de précarité intenable. Celle-ci découle des salaires indécents et des temps incomplets imposés qui les conduisent à cumuler les petits boulots par ailleurs. Beaucoup vivent malgré tout en dessous du seuil de pauvreté.

Quant à leurs conditions de travail, la mutualisation et de l'inclusion systématique et forcée les conduisent à une souffrance que vous ne pouvez ignorer, puisqu'elles vous saisissent par milliers au travers des registres de santé et sécurité au travail.

Les PAS ne font qu'aggraver la situation par le contournement des notifications et l'explosion de la mutualisation.

Le manque de places dans les établissements sociaux et médico-sociaux, organisé par la politique d'inclusion systématique et forcée, conduit de plus en plus d'AESH à devoir accompagner des élèves ingérables, ultra-violents (donc dangereux), car en grande souffrance, une classe ordinaire n'étant pas adaptée pour eux, même accompagnés.

C'est le droit pour tout élève en situation de handicap de bénéficier d'une scolarisation spécialisée et adaptée à son handicap qui, pour des considérations budgétaires, est bafoué.

La prétendue avancée que devait représenter la mise en place de la pause méridienne n'a fait qu'ajouter à la dégradation des conditions de travail et se traduit, dans la plupart des cas, par la baisse du temps d'accompagnement des élèves. Ce qui entraîne de fait une perte de revenu.

Pour ce qui est des jours de fractionnement, votre ministère refuse d'octroyer sans ambiguïté sur le temps d'accompagnement ces jours de congés supplémentaires auxquels les AESH ont droit. Vous laissez les

académies et les départements décider en de manière inégalitaire. Certaines abusivement les refusent ou les octroient pendant les heures connexes, annulant ainsi le potentiel bénéfice de ces jours.

Monsieur le ministre, le rapport social unique discuté lors du dernier CSA ministériel pointe que parmi les 50 237 personnels AESH en exercice à la rentrée 2017, 32 % avaient quitté leur fonction à l'Education nationale à la rentrée 2022. Quel corps de fonctionnaire perdrat presque un tiers de sa population en cinq ans sans que cela devienne une urgence nationale ? Les AESH manquent partout, le ministère n'arrivent plus à recruter et vos services sont contraints d'organiser voire d'institutionnaliser la pénurie. Par exemple, dans le seul département des Landes, d'après les renseignements chiffrés recueillis par FO auprès de 8 coordonnateurs de PIAL, et il y en a 50 dans ce département, le manque d'heures d'accompagnement en respect des notifications de la MDPH s'élève déjà à 1000 heures, ce qui correspond à une quarantaine d'AESH (embauchés avec une quotité de temps de travail de 60%, soit 23h30 hebdomadaires d'accompagnement).



Il est temps de tirer les conséquences de votre politique d'inclusion systématique et de mutualisation, de mettre un terme à la souffrance au travail qu'elles subissent. Il est temps d'accéder aux revendications des AESH :

Monsieur le ministre, la FNEC FP-FO vous demande de considérer enfin ses personnels à la hauteur de leur rôle essentiel pour le service public en portant leur demande de création d'un statut dans un projet de loi qui envisage pour obligations de service le temps d'accompagnement de la majorité des élèves, 24 heures. Notre fédération vous demande de même l'abandon de la politique de mutualisation des moyens qui crée tant de souffrance à travers les PIAL et les PAS. Toutes les places nécessaires doivent être créées dans les ESMS (ITEP, IME, IM-Pro...). Comme elle vous demande une prise de décision claire octroyant les jours de fractionnement pendant le temps d'accompagnement des élèves.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la FNEC FP-FO,  
Clément POULLET

Montreuil, le 14 novembre 2025

# NI RETRAITE À POINTS, NI RETRAITE PAR CAPITALISATION !

## Déclaration de l'Assemblée Générale des syndiqués du SNUDI-FO 22

**Ni par points ni par capitalisation,  
NE TOUCHEZ PAS À NOS RETRAITES fondées  
sur la répartition et la solidarité ouvrière !**

**Abrogation de la réforme Macron Borne  
portant l'âge de départ en retraite à 64 ans.**

Le gouvernement Macron Lecornu a lancé le 4 novembre une conférence sur les retraites et le travail avec pour objectif de mettre en place un système de retraite par points et par capitalisation. Il vise la liquidation des régimes de retraites par répartition fondés sur la solidarité ouvrière, pour livrer les milliards des cotisations ouvrières aux marchés financiers.

L'assemblée générale des syndiqués du SNUDI-Force ouvrière des Côtes-d'Armor, réunie le mercredi 19 novembre 2025 à Saint-Brieuc, déclare son opposition totale à toute capitalisation et à tout système de retraites par points.

Nous exigeons le maintien et la défense des régimes de retraite par répartition fondés sur la solidarité ouvrière et du code des pensions des fonctionnaires qui y est adossé.

L'heure pour les personnels est maintenant à la discussion pour aboutir à la victoire. Les journées saute-moutons ont démontré leur inefficacité. Bloquer l'offensive anti-ouvrière ne peut passer que par l'action unie et soudée de millions de travailleurs avec leurs syndicats, dans la grève pour gagner sur les revendications.

Adopté à l'unanimité

### La retraite à points fait baisser les pensions.

Le calcul sur l'ensemble de la carrière, et non sur les 25 meilleures années pour le privé et sur les 6 derniers mois pour le public, entraînera mécaniquement une baisse des pensions. Seuls comptent les points accumulés durant la vie active. Cela signifie donc des baisses de pension importantes puisque seront comptabilisées les années de bas salaires, de contractuels, de stagiaires, de chômage... **Le projet de réforme s'attaque bien aux droits de tous les salariés !**

### Personne ne sait quand il part ni avec quelle pension.

Il n'y a aucune garantie sur la valeur d'acquisition des points (valeur d'achat), qui pourra donc augmenter chaque année mais la valeur de service des points (valeur du point au moment de la liquidation de la retraite) non plus n'est pas assurée. Les Suédois, qui ont mis un tel système en place dans les années 90, ont vu leurs pensions baisser de 3 % en 2010, 4,3 % en 2011 et 2,7 % en 2014, après la crise financière de 2008. Le système qui garantissait un taux de remplacement (pourcentage du revenu d'activité conservé une fois à la retraite) de 65 % n'en assure plus que 50 %. Le taux de pauvreté des plus de 66 ans depuis le milieu des années 90 à 2016 a augmenté + 7,1% en Suède contre - 0,8% en France.

### Au profit de qui ? des fonds de pension...

L'augmentation de la valeur d'acquisition et la diminution de la valeur de service sont inévitables : l'équilibre du budget des retraites est inscrit dans la loi à travers le respect de la règle d'or. Le budget ne devrait pas dépasser 14 % du PIB alors qu'une augmentation du nombre de retraités est prévisible. Plus de monde sur le même gâteau implique des parts plus petites (sauf à faire reculer régulièrement l'âge de départ à la retraite).





## Enquête carte scolaire du SNUDI-FO 22

L'administration demande aux directeurs de faire remonter leurs prévisions d'effectifs pour la rentrée 2026. Vous avez besoin d'une ouverture, vous refusez une fermeture ou une fusion, renvoyez l'enquête ci-dessous, ou bien rendez-vous sur le site <https://snudifo22.com> pour répondre en ligne et obtenir toute l'aide du SNUDI.



# Enquête syndicale de rentrée scolaire 2026

Ecole :

Circonscription :

Adresse :

Téléphone :

Nom et coordonnées téléphoniques personnelles d'un collègue à joindre :

**Demande d'ouverture**

**Refus de fermeture**

**Refus de fusion**

(\*) Cochez la case.

## Prévisions pour 2026 / 2027

Si vous demandez une ouverture ou si vous craignez une fermeture, établissez une prévision comparée des deux répartitions pédagogiques possibles, l'une sans mesure de carte scolaire, l'autre avec mesure. Vous pouvez également nous envoyer le double du document envoyé à l'administration par le directeur de l'école.

→ notifiez bien **les inclusions dans chaque niveau** et ne comptez que le nombre de **classes ordinaires**.

Nombre d'élèves	PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
	<input type="text"/>									
Nombre de classes										<input type="text"/>

## Répartition des élèves

Prévisions rentrée (si pas de changement)	
Classe	Effectifs

Prévisions (si ouverture ou fermeture)	
Classe	Effectifs

**Pour nous aider à défendre votre dossier, quels sont vos arguments en faveur de vos demandes ?** Elèves en difficulté scolaire (nombre, retards scolaires, intervention du réseau, intégration, etc.) - Maternelles : tous les enfants de 2 ans dont les parents demandaient l'inscription ont-ils pu être inscrits cette année ? - Elèves hors commune (nombre, raisons particulières...) - Evolution démographique de la commune. Lotissements en construction, projets... Evolution des effectifs sur plusieurs années...

**Joindre ultérieurement toute prise de position :** Conseil de maîtres, Conseil municipal, élus...

### Informez le syndicat de vos initiatives locales

SNUDI-Force Ouvrière - Section des Côtes-d'Armor

5, rue de Brest 22000 St Brieuc

Tél : 02 96 33 94 46 Fax : 02 96 33 22 63 - snudi.fo22@free.fr



## Budget Macron-Lecornu-Geffray : Des milliers de postes supprimés dans l'Education nationale !

Dans le cadre du budget 2026, 5 400 emplois supplémentaires sont annoncés dans l'Education nationale. Derrière cette annonce trompeuse, le gouvernement Macron-Lecornu-Geffray se prépare en fait à supprimer des milliers de postes dans l'Education nationale dont 1 891 dans le 1<sup>er</sup> degré, 1 365 dans le 2<sup>nd</sup> degré.

En effet, se met en place en 2026 la réforme des concours. Désormais les concours d'enseignement sont positionnés en fin de Licence 3. Les lauréats seront élèves fonctionnaires durant leur année de Master 1 (Bac +4), puis fonctionnaires stagiaires en classe à mi-temps durant leur année de Master 2 (Bac +5).

Cette réforme va contraindre l'Education nationale à budgérer de nouveaux postes : 8 000 emplois qui ne seront pas en classe durant l'année de Master 1. Une simple soustraction démontre donc que derrière les 5 400 emplois supplémentaires annoncés par le ministère se cache donc la suppression de milliers de postes d'enseignants devant élèves !

Cette nouvelle attaque contre l'Ecole publique se situe dans le cadre d'un budget qui s'apparente à une véritable saignée contre la Fonction publique dénoncée par la fédération générale des fonctionnaires FO (nouvelle année blanche pour le point d'indice, désindexation des pensions sur l'inflation, sanctions contre les agents malades, baisse de 15% des crédits de l'action sociale interministérielle, taxation des cotisations de mutuelle à hauteur d'un milliard d'euros, doublement des franchises médicales...)

Et que penser de l'annonce de la création de 1 200 emplois d'AESH ? Déjà la prétendue création de 2 000 emplois d'AESH dans le budget Bayrou en 2025 s'est avérée être une mystification et les demandes d'accompagnement des élèves en situation de handicap exprimées par les personnels et les parents d'élèves se heurtent le plus souvent dans les départements au refus des IA-DASEN et des recteurs !

Le budget Lecornu-Geffray prépare donc une dégradation inédite des conditions de travail des personnels et des conditions d'apprentissage des élèves, en particulier les plus fragiles.

Pour la FNEC FP-FO, le budget Lecornu, budget de guerre imposé aux travailleurs par d'indignes tractations politiciennes, est inacceptable. Il doit être purement et simplement abandonné.

A l'instar de sa confédération, la FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Abrogation immédiate de la réforme des retraites !
- Non à l'année blanche ! Augmentation du point d'indice, + 10% tout de suite !
- Annulation des suppressions de postes d'enseignants prévues dans le budget 2026 !
- Création des postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services !
- Un statut et un vrai salaire pour les AESH !
- Abandon de toutes les réformes qui détruisent l'Ecole publique !

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir et à décider de toutes les initiatives pour faire valoir les revendications. Elle a déposé un préavis de grève jusqu'au 21 décembre 2025.

Montreuil, le 16 octobre 2025

## La semaine de 5 jours, les projets éducatifs de territoire, pour le SNUDI-Force Ouvrière, c'est toujours NON !

L'école de la République, ses personnels, ses élèves manquent de tout : enseignants, remplaçants, AESH, personnel médical, personnel administratif, médecine du travail, RASED réduits à peau de chagrin, places en structures spécialisées, enseignants spécialisés.

### Le nombre d'écoles à plus de 25 élèves par classe ne baisse pas.

Lors du CSA-SD bilan de rentrée du 20 novembre, le DASEN parle à l'envi de la baisse démographique, pour préparer les esprits aux fermetures à venir. Mais il démontre lui-même que les budgets d'austérité ne lui permettent pas d'ouvrir dans les écoles de plus de 25 élèves par classe (le nombre de ces écoles ne diminue pas dans les Côtes-d'Armor) alors que la revendication commune est pas une seule classe à plus de 25 élèves.

### Près de 2600 journées de classe sans remplacement du maître absent !

Les non-remplacements ne posent pas de problème au DASEN puisqu'il met en avant une moyenne de 1,4 jours non-rempacé par classe et par an en 2023-2024. Les documents carte scolaire 2023 de la DSDEN indiquaient 1848 classes dans les Côtes-d'Armor, ce qui permet d'estimer à 2687 les absences non compensées, ce qui nécessiterait 18 remplaçants si ces journées étaient étalées uniformément sur toute l'année, et donc représente un besoin réel d'au moins 50 remplaçants pour limiter les classes sans maître lors des épidémies.

### 400 élèves en attente d'IME ou de SESSAD, 186 en attente d'AESH en janvier dernier

Les enfants relevant du soin et en attente de places en structures sont accueillis dans les classes ordinaires pendant plusieurs années. Le président de l'Adapeï-Nouélles estimait l'an passé que 400 élèves se trouvaient en attente d'IME ou de SESSAD. En janvier, la DSDEN reconnaissait 186 élèves en attente d'AESH. Ce nombre a explosé puisque les budgets pour le recrutement d'AESH ont sauté, mais la DSDEN n'a plus voulu communiquer.

### Une « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant » pour détourner l'attention des véritables problèmes

Le président Macron avait décidé en mai dernier de la convocation d'une « Convention citoyenne sur les temps de l'enfant ». Notre fédération avait refusé d'y participer : « La FNEC FP-FO ne cautionnera en aucun cas une

opération préparant une attaque frontale contre le statut et les conditions de travail des personnels. »

Le rapport de cette Convention, réunissant 130 personnes dont 20 élèves et lycéens, rendu public dimanche 23 novembre, à travers 20 propositions, préconise notamment la mise en place de la semaine de 5 jours prétexte à une aggravation de la territorialisation accentuée de l'Ecole publique.

### Toujours moins de cours disciplinaires

Une journée de travail en plus mais moins d'heures de cours. L'enseignement se ferait seulement le matin soit 15 heures de cours contre 24 h aujourd'hui. L'après-midi serait consacrée à des activités. Aujourd'hui, il y a des cours, avec ce projet on privatisera les enseignements physiques et sportifs, artistiques. C'est la fin des disciplines pour faire du sport, des arts, du bricolage, de la cuisine.

Les chercheurs ne sont pas écoutés, les enseignants ne sont pas entendus, les professionnels ne sont pas à la base de la réflexion sur l'école. Le projet est économique : réduire les dépenses ; et politique : n'instruire que le « lire, écrire, compter » à la masse des élèves.

### Territorialiser l'École et en finir avec le statut de fonctionnaire d'État des enseignants

Et cette fameuse Convention citoyenne veut rendre obligatoire, inscrire dans la loi, l'élaboration de projets éducatifs de territoire « nouvelle génération » sur l'ensemble du territoire national. Continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires permises par la rédaction de projets communs entre enseignants, communes, associations et familles.

Qui paiera, qui encadrera ces activités ? Les communes exsangues, alors que les collectivités devraient perdre 4,7 milliards de budget ? Les associations basées sur le bénévolat ? Le temps libre des travailleurs et des retraités de plus en plus vieux du fait de l'allongement de l'âge de départ à la retraite ? Les parents par l'impôt ou directement, les grandes entreprises... ?

Notre statut de fonctionnaires d'Etat n'y résistera pas.

### Le SNUDI-FO exige du gouvernement qu'il ne prenne pas en compte les conclusions de ce rapport. Le SNUDI-FO revendique :

- l'abandon des suppressions de postes et les créations de postes nécessaires dans les écoles et les ESMS,
- la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles, abrogation des décrets Peillon Hamon Blanquer,
- l'arrêt de la territorialisation de l'école, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des PEdT !



## RYTHMES SCOLAIRES : quelques rappels !

Depuis 20 ans, toutes ou presque toutes les classes de TPS ont été supprimées. Les samedis matins ont été supprimés. Les élèves du primaire ont perdu au total deux ans de classe. Au collège : Les collégiens ont perdu l'équivalent d'une année de cours car beaucoup de cours disciplinaires ont été transformés en projets interdisciplinaires, très flous. C'est la même chose dans le professionnel, la disparition du BEP au profit du bac pro a fait perdre un an de scolarité aux élèves.

La mise en oeuvre des 4,5 jours par le ministre Peillon en 2013 s'est avérée une catastrophe avec une ingérence de plus en plus forte des collectivités locales, une aggravation des conditions de travail et d'apprentissage des élèves. D'ailleurs la quasi totalité des écoles, 96 % des communes sont rapidement revenues à 4 jours.

Depuis 25 ans, les enseignants travaillent plus mais ont perdu 31,5 % de pouvoir d'achat.

### PSC : Quelle est la procédure d'affiliation ?

Vous avez dû recevoir le mail d'affiliation de la MGEN dans votre boîte mail académique. Dès réception, vous avez 21 jours pour compléter votre parcours d'affiliation :

- choix des options,
- ayants droits,
- demande de dispenses d'adhésion.



**Sans action de votre part, vous serez automatiquement affilié à l'offre de base sans option !**

Si vous êtes déjà affilié à la MGEN, il faudra obligatoirement passer par la procédure d'affiliation. Depuis le 12 novembre, il est nécessaire d'avoir **mis à jour sa carte vitale** (en pharmacie, chez un professionnel de la santé) pour effectuer le changement de caisse. Il faut également **créer son compte sur ameli.fr**, en vous munissant de votre RIB.

D'où 2 espaces pour gérer vos remboursements :

- assurance santé MGEN, à partir de votre compte ameli.fr qui sera géré par la MGEN,
- complémentaire santé MGEN, à partir de votre espace MGEN habituel.

**La MGEN propose un simulateur** pour estimer le montant de la cotisation santé. Attention ! Si vous êtes adhérent d'une mutuelle complémentaire autre, pensez à la résiliation de votre contrat actuel.



## ÉVALUATIONS D'ÉCOLE : l'intersyndicale SNUDI-FO SNUipp-FSU CGT-Éduc'action SUD-Éducation du 22 reçue à la direction académique.

**Face aux pressions et aux menaces diverses**, forts de la position intersyndicale départementale affirmant notre opposition aux évaluations d'école et notre soutien aux écoles qui refusent d'y participer, nous avons été reçus en audience le 19 novembre 2025.

**Des écoles comme celles de Loudéac, ont fait savoir qu'elles n'étaient pas volontaires pour réaliser l'évaluation d'école.** Les collègues résistent à une énième injonction dont l'objectif de territorialiser encore plus l'École publique en la soumettant à toutes les pressions locales, en commençant par faire évaluer les enseignants par les parents, élèves, collectivités territoriales. **Les écoles se voient répondre qu'elles ont un sursis d'un an, les directeurs subissent des pressions, nos organisations syndicales exigent que cela cesse.**

Le secrétaire général de la DSSEN et l'adjointe au DASEN ont fait référence à la loi du 26 juillet 2019 pour en déduire le caractère obligatoire de l'évaluation d'école. Ils ont rappelé l'article 121-10 du code général de la fonction publique stipulant le devoir d'obéissance à un ordre hiérarchique.

La loi s'applique car le conseil d'évaluation de l'école a bien été créé, et a produit un document de cadrage sur lequel les IEN peuvent s'appuyer pour proposer aux équipes la démarche d'évaluation d'école.

**Un ordre hiérarchique doit tirer sa légitimité des textes et être conforme aux missions comme aux ORS** (obligation réglementaires de service) statutaires des enseignants. Or, celles-ci ne font pas référence à la participation aux démarches d'évaluation d'école. Celles-ci ne peuvent dès lors n'être envisagées que sur la base du volontariat des équipes.

En ce sens, prendre 12h pour réaliser une évaluation d'école sur les 18h de formation/animation pédagogique comme l'indique le courrier de Madame l'Adjointe au DASEN est anti-réglementaire.

**Aucun argument n'est venu réfuter l'argumentation syndicale basée sur le décret n° 2017-444 du 29 mars 2017** définissant que les ORS pour les maîtres du premier degré sont de 24 heures hebdomadaires de face-à-face pédagogique et 108 heures où ne figure pas la participation à une évaluation d'école.

**Le SNUDI-FO 22 refuse la territorialisation/privatisation de l'École publique : l'Éducation doit rester nationale, le statut des enseignants fonctionnaires d'État doit être respecté !**

# Protection sociale complémentaire obligatoire Un danger pour la Sécurité sociale !



A partir de 2026, tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale, l'Enseignement Supérieur et la recherche seront obligés d'adhérer à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de la MGEN. **FO est la seule organisation syndicale à avoir voté contre ce texte, on vous explique pourquoi.**



## Qu'est-ce que la PSC ?

La PSC correspond à l'évolution des mutuelles vers une offre négociée par le Ministère. Elles sont prises en charge en partie par l'employeur mais en contrepartie, elles deviennent obligatoires.

**FO dénonce une négociation qui a abouti à des contrats plus chers mais moins protecteurs.**



## Suis-je obligé d'adhérer à la MGEN à partir de 2026 ?

OUI les agents actifs dépendant du ministère de l'Education nationale sont obligés d'adhérer à la PSC de la MGEN. Cela concerne donc les enseignants, personnels administratifs, fonctionnaires ou contractuels, etc. Seules quelques situations particulières ouvriront droit à une dérogation (ex : si je suis ayant droit de ma conjointe ou de mon conjoint à condition qu'il s'agisse d'une mutuelle obligatoire). **La FNEC FP-FO revendique l'abandon de l'adhésion obligatoire au volet santé.**

LA MUTUELLE PRISE EN CHARGE

À 50% !!



## Que contient la PSC ?

La PSC comporte deux volets :

- Le volet santé auquel les collègues auront l'obligation d'adhérer dès avril 2026. Ce volet santé de la PSC consiste en un panier de base avec des soins et des remboursements qui, au fil du temps, peuvent baisser et un contrat supplémentaire auquel les collègues pourront souscrire s'ils veulent être mieux soignés et remboursés.
- Le volet prévoyance auquel l'adhésion sera facultative et dont le Ministère annonce la mise en œuvre également pour avril 2026. Actuellement, les collègues adhérents à la MGEN sont couverts pour les risques liés à la santé mais aussi pour ce qu'on appelle la prévoyance qui permet aux collègues en arrêt maladie de récupérer une partie du salaire. **Avec la PSC, dès avril 2026, ce sera terminé. Il faudra adhérer à un contrat prévoyance pour en bénéficier.**

**La FNEC FP-FO revendique l'abrogation de l'accord interministériel du 20 octobre 2023 qui découpe le volet santé et le volet prévoyance.**



## Quels changements concrètement ?

Au delà de la fin de la liberté de choisir sa mutuelle et même si certains pourront s'y retrouver, nombre d'agents actifs risquent de payer plus cher qu'actuellement pour des garanties à peu près équivalentes, en particulier les plus précaires. Sans parler des dérives tarifaires actuelles ou encore de l'expérience de la protection sociale dans le privé avec ses fiasco notables. Prenons un exemple :

- Lila est enseignante, elle a deux enfants de 10 et 5 ans. Son pacsé va aussi intégrer le régime. Elle touche 3 044€ brut par mois. Elle a 40 ans et lui 43.
- **Aujourd'hui, elle paie 233,11 €/mois**, contrat MGEN RÉFÉRENCE ACTIF (incluant la prévoyance).
- **A partir d'avril 2026, elle paiera 274,04 €/mois** avec l'OPTION 2 de la PSC (195,63 € + Option 2 à 78,41€ pour elle, son conjoint et leurs enfants), le tout sans la prévoyance.

**Pour la défense du statut général et des statuts particuliers  
rejoignez, dès maintenant, le SNUDI-FO  
un syndicat confédéré indépendant, combatif, cohérent,  
un syndicat qui défend pied à pied les revendications.**

Comment nous joindre ? Permanences le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi

Tél : 02 96 33 94 46 • Fax 02 96 33 22 63 • E-Mail : snudi.fo22@free.fr

**COTISATIONS SYNDICALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026**

Échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>Instituteurs</b>							<b>126</b>	<b>133</b>	<b>139</b>	<b>148</b>	<b>162</b>
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>							42	44	46	49	54
<b>Professeurs des écoles classe normale</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	<b>136</b>	<b>140</b>	<b>144</b>	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>168</b>	<b>179</b>	<b>192</b>	<b>206</b>
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	39	45	45	46	48	49	52	56	59	64	68
<b>Professeurs des écoles hors classe</b>	<b>177</b>	<b>189</b>	<b>202</b>	<b>218</b>	<b>233</b>	<b>246</b>	<b>251</b>				
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	59	63	67	72	77	82	84				
<b>Professeurs des écoles classe exceptionnelle</b>	<b>215</b>	<b>228</b>	<b>240</b>	<b>257</b>	<b>276</b>	<b>287</b>	<b>301</b>				
<i>Coût réel après crédit d'impôt (66 %)</i>	71	76	80	85	92	95	100				

**Temps partiel :  
au prorata**

EVS / AS / AESH : 35 €

Retraité : 83 €

Réduction pour couple : contacter la section.

RAPPEL : Avec votre adhésion, une protection juridique professionnelle incluse !

Les adhérents des syndicats de l'enseignement FO sont protégés juridiquement dans l'exercice de leur fonction (face à leur employeur ou face à un tiers, parents par exemple).

En adhérant au SNUDI-FO, vous pouvez donc éviter de prendre une autre assurance professionnelle, c'est encore 35 € économisés sur le coût réel indiqué ci-dessus.



J'adhère au SNUDI-FO

**Supplément de cotisation**

<b>Enseignant spécialisé / CPC / PEMF</b>	<b>+ 8 €</b>
<b>Chargé d'école</b>	<b>+ 3 €</b>
<b>Directeur 2-4 cl.</b>	<b>+ 7 €</b>
<b>Directeur 5-9 cl.</b>	<b>+ 12 €</b>
<b>Directeur 10 cl. et +</b>	<b>+ 15 €</b>

*Vos DROITS  
SONT NOTRE  
SEULE LOI* **SNUDI 22**  
**FO**

NOM ..... Prénom ..... Fonction ..... Echelon .....

Grade : classe normale - hors classe - classe exceptionnelle Quotité travaillée : ..... Montant cotisation : .....

Établissement d'exercice .....

Adresse personnelle .....

Téléphone ..... E-mail .....

Portable ..... Date ..... Signature

- Vous pouvez régler en 1 à 10 chèques, que vous envoyez en même temps, mais en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates auxquelles vous souhaitez qu'ils soient débités. Bien sûr, le trésorier s'engage à les respecter.

- Vous pouvez également régler directement par virement bancaire en 1 à 10 fois en indiquant dans le tableau ci-dessous les dates que vous avez choisies : IBAN : FR76 1558 9228 7606 7330 6544 082 BIC : CMBRFR2BARK

- Pour le prélèvement automatique sur votre compte bancaire, contactez la section.

montant	montant	montant	montant	montant	montant	montant
1er sept.	1er oct.	1er nov.	1er déc.	1er janv.	1er fév.	
1er mars	1er avril	1er mai	1er juin	1er juil.	1er août	

"Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNUDI FO22. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de trois ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi.fo22@free.fr"

A retourner au SNUDI-FO 5, rue de Brest 22000 St Brieuc

# Le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor organise des stages de formation syndicale dans les locaux de FO, 5 rue de Brest à St-Brieuc

## AESH - Inclusion scolaire jeudi 28 janvier 2026



Contrat de travail AESH, indemnités, droits action sociale, congés, formation, déplacements, heures connexes, PIAL, PAS, acte 2 de l'école inclusive, action syndicale pour un vrai statut, un vrai salaire...

Historique de la prise en charge du handicap, organisation et évolution de l'enseignement spécialisé, échange sur les situations rencontrées en classe, action syndicale et outils à disposition des collègues...



**Chaque collègue a droit à 12 jours de formation syndicale par an.**

Ces stages sont organisés sous l'égide du Centre de Formation des Militants Syndicaux – Force Ouvrière, organisme agréé figurant sur la liste des centres de formation dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale. Les enseignants concernés solliciteront une demande de congé au moins un mois à l'avance, conformément au décret 84-474 du 15 juin 1984.

**Attention :**  
**demande de congé auprès de la DSDEN**  
**au moins un mois avant le début du stage.**

## Pour participer à un de ces stages

Inscrис-toi en écrivant au SNUDI-FO 22 : [snudi.fo22@free.fr](mailto:snudi.fo22@free.fr)  
ou en appelant au 02 96 33 94 46, au 06 95 76 48 14

Nous t'enverrons tous les formulaires de demande.

Envoyez en même temps, au moins un mois avant la date du stage,  
à la DSDEN, la demande de congé de formation syndicale et la demande d'autorisation d'absence, sous couvert de l'IEN

